Bastides en Haut-Agenais Périgord
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 23 Septembre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de Monflanquin sous la présidence d'Auguste FLORIO.

Compte-tenu de la situation sanitaire, la participation du public ne pouvait pas être acceptée. Aussi, une page Facebook avait été créée pour la retransmission de ce conseil communautaire.

Date de convocation : 17 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 61
Délégués présents à l'ouverture de la séance : 49

Présents : **BEAUGAS** (Brigitte PAYERAS), **BOUDY DE BEAUREGARD** (Isabelle ANDRAC), **BOURNEL** (Agnès COUDERC), **CAHUZAC** (Jean-Pierre TESTUT), **CANCON** (Elisabeth PICHARD, Bernard GIROU, Monique PENON, Carole ROIRE), **CASTELNAUD DE GRATECAMBE** (Gilbert SERRES), **CASTILLONNES** (Pierre SICAUD, Bernadette TOUQUETTE), **CAVARC** (Laurent DELPECH), **DEVILLAC** (Andrée AUVRAY), **DOUDRAC** (Jacques BERTRAND), **DOUZAINS** (Jean-Pierre DAUTA), **GAVAUDUN** (Adrien TEYSSEDOU), **LA SAUVETAT SUR LEDE** (Françoise LABORDE, Aldegonde CAILLOUX), **LACAUSSADE** (Jean-Paul DESTIEU), **LALANDUSSE** (Christian DIEUDONNE), **LOUGRATTE** (Pierre VERNET), **MAZIERES-NARESSE** (Jean-Paul PAPE), **MONBAHUS** (Jean-Marie GARY, Claudie CADDOUX), **MONFLANQUIN** (Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO, Christine GONZATO-ROQUES, Laurence MARQUIS, Patrick FERRE), **MONSEGUR** (Michel PAGES), **MONTAGNAC SUR LEDE** (Yvon SETZE), **MONVIEL** (Pascal DANDY), **PAILLOLES** (Henri MATTANA), **PARRANQUET** (Alain GOUYOU), **PAULHIAC** (Marcel CALMETTE), **RIVES** (Alain VERGNIAUD), **SAINT AUBIN** (Guy POUEYMIDANETTE), **SAINT ETIENNE DE VILLEREAL** (Serge BATAILLE), **SAINT EUTROPE DE BORN** (Jocelyne COLLIANDRE), **SAINT MARTIN DE VILLEREAL** (Patrick LANDAS), **SAINT MAURICE DE LESTAPEL** (Marie-Christine BICHE), **SAINT QUENTIN DU DROPT** (Frédéric PERLETTI), **SALLES** (Janik CAZETTE), **SAVIGNAC SUR LEYZE** (Christian FAURE), **TOURLIAC** (Viviane CHABRONNERIE), **VILLEREAL** (Guillaume MOLIERAC, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON, Françoise LAURIERE).

Absents excusés : **FERRENSAC** (Jean-Pierre PAILLE), **LE LAUSSOU** (Max LEMARCHAND), **MONFLANQUIN** (Béatrice BAUDON), **MOULINET** (Georges-Robert PINIELLO).

Absents ayant donné pouvoir : **CASTILLONNES** (MAURES Sébastien donne pouvoir à SICAUD Pierre), **CASTILLONNES** (FERULLO Christian donne pouvoir à TESTUT Jean-Pierre), **MONFLANQUIN** (CORBEL Henri donne pouvoir à FOUNAUD-VEYSSET Nathalie), **MONTAURIOL** (LESCOMBE Serge donne pouvoir à FERRE Patrick), **MONTAUT** (FLANDROIS Mathieu donne pouvoir à TOUQUETTE Bernadette), **RAYET** (BERTHOLOM Aimé donne pouvoir à FLORIO Auguste), **SAINT EUTROPE DE BORN** (TORNIER Emilie

donne pouvoir à COLLIANDRE Jocelyne), **SERIGNAC PEBOUDOU** (PEYRAT Guy donne pouvoir à DAUTA Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Agnès COUDERC

Ordre du jour :

1. Point d'information communautaire
2. Tourisme – Décision sur le principe sur maintien convention d'objectifs
3. Bâtiments – Point sur les conventions avec les communes
4. Bâtiments – Mise à disposition ALSH Monflanquin
5. Petite Enfance / Enfance - Construction d'un bâtiment Petite enfance / Enfance à Cancon
6. Jeunesse : facturation des journées réservées non présents / ALSH Ado
7. ZA - Vente terrain à ROMAN Bois sur ZA Caillou
8. CAO – MAPA – Election d'un nouveau membre
9. Finances – DM n°1 Budget général – Prêt véhicules voirie / Bâtiment ALSH EAJE Cancon
10. Finances – DM n°1 Budget annexe Service Voirie
11. Urbanisme – Constitution du Comité de Pilotage PIG
12. Décisions prises sur délégations
13. Questions diverses

M. le Président ouvre la séance, remercie Mme le maire de la commune de Monflanquin pour le prêt de la salle des fêtes.

Il demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu précédent qui a été envoyé. Aucune remarque n'est formulée.

Mme Agnès COUDERC est nommée secrétaire de séance.

M. le Président revient ensuite sur le départ de Bernard CAMPAS et passe la parole à M. Jean-Marie GARY pour lui rendre hommage et propose de l'applaudir pour l'ensemble de ses actions menées au service du territoire.

M. Jean-Marie GARY présente ensuite Mme Claudie CADDOUX, nouvelle conseillère communautaire.

M. le Président énumère ensuite l'ensemble des pouvoirs et accueille Mme FIEREMANS, Présidente de l'OT Cœur de Bastides et M. DA SILVA, Directeur de l'OT Cœur de Bastides.

1. Point d'information communautaire

M. Guillaume MOLIERAC propose un point d'actualité sur le service environnement. Il informe l'assemblée de la mise en place des 9 points d'apports volontaires de collectes des bio-déchets à Cancon, Castillonnès, Monflanquin, Villeréal, Castelnaud de G., Monbahus, et rappelle brièvement leur fonctionnement. Il revient ensuite sur le marché public lancé pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables. L'offre de Nicollin a été retenue pour un peu moins de 400 000 euros. Il présente ensuite les différentes interventions que la CCBHAP a réalisées auprès de collectivités afin de partager l'expérience.

M. Serge BATAILLE fait ensuite le point sur les chantiers en cours pour le service voirie, notamment ceux des ZA. Il présente l'entreprise retenue : Sauvanet TP et rappelle rapidement les coûts environ 120 000 Euros pour l'extension de la ZA Caillou et environ 140 000 euros pour la ZA Piquemil. Il annonce ensuite l'arrivée de la nouvelle épareuse au 15 septembre et informe l'assemblée que 50 % de l'entretien des bas-côtés sera effectué au 15 octobre. Il annonce ensuite un léger report calendaire de la conférence des maires liée

à la voirie et de la commission voirie qui lui fera suite et en rappelle les objectifs, notamment autour des coûts qui augmentent en suivant le cours des matériaux.

M. le Président rassure les conseillers en expliquant que la conférence des maires aura lieu avant la fin de l'année.

Mme Elisabeth PICHARD présente ensuite les évolutions du service de Médiathèque suite aux différentes règlementations en matière sanitaire s'appliquant aux Etablissements Recevant du Public. Elle rappelle ensuite les horaires des différentes médiathèques suite à la modification de l'organisation. Les horaires sont consultables sur le site internet.

M. Jean-Jacques CAMINADE demande que les missions accomplies par les agents ne recevant pas le public soient précisées.

Mme Elisabeth PICHARD explique que l'ensemble des agents présente chaque matin un pass sanitaire. Elle complète l'information en présentant la suspension de M. Tony DI MASCIO dans le respect de ses convictions personnelles, concernant l'accès aux médiathèques.

M. Jean-Marie GARY présente ensuite les travaux du COPIL PV et les échanges ayant eu lieu dans le cadre du COTECH ENR mené par la Préfecture. Il rappelle les trois projets présentés : Monflanquin : ombrières sur les parcours de canards, Saint-Aubin parc sur l'ancien élevage de veaux, Saint-Aubin et Savignac sur Leyze sur d'anciennes carrières, ainsi qu'un projet en train de naitre à Monbahus. M. Jean-Marie GARY présente ensuite la volonté de l'AMF de créer une doctrine locale.

Mme Christine GONZATO-ROQUES précise également que le conseil départemental souhaite mettre en place également une charte à l'échelle du département.

M. Jean-Marie GARY présente ensuite une brève atypique annonçant les talents cachés de M. Jérôme ROSO : champion de karaoké !

2. Tourisme – Décision sur le principe sur maintien convention d'objectifs (délibération n°2021-92)

Madame Brigitte PAYERAS rappelle que l'office de tourisme fonctionne sous forme associative. L'association remplit ses missions par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens. Celle-ci fixe les actions que doit remplir l'association et les moyens financiers qui sont octroyés pour y parvenir.

Elle ajoute que la convention d'objectifs en cours avait été engagée en 2019 pour une durée de 3 ans. Elle prendra fin à la fin de l'année 2021. Le montant financier fixé par la convention d'objectif était de 270 000 € par an.

Elle précise que le vote de ce soir est dédié à la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens pour 5 ans.

M. le Président précise que le choix de la durée a été fait afin de correspondre à la durée du mandat.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET demande confirmation sur le vote de principe.

M. le Président lui précise qu'il s'agit bien d'un vote autour de la durée de 5 ans.

M. le Président précise qu'un premier travail explicitant les objectifs, année par année, et thème par thème a d'ores et déjà été présenté par les services.

M. Adrien TEYSSEDOU présente le projet communal de création d'un musée archéologique en lien avec le château de Gavaudun, faisant 10 000 entrées par an. Il précise également qu'une convention tripartite sera proposée entre la commune, l'association du château et la communauté de communes pour financer ce projet. Il rappelle l'importance du château dans l'attrait touristique.
M. Adrien TEYSSEDOU fait ensuite le parallèle avec le musée des Bastides.

M. le Président et M. Glenn VIOLLET précisent que l'importance de Gavaudun a d'ores et déjà été abordée dans le travail mené avec l'OT.

Mme Marlène FIEREMANS confirme la volonté de l'OT à travailler avec la commune de Gavaudun, en commun avec la CCBHAP.

M. Jean-Jacques CAMINADE revient sur la réduction des heures d'ouverture des BIT. Il précise également que l'OT semble être à la recherche d'un local plus grand. Il rappelle l'ensemble des actions communales menées par la commune pour accueillir l'OT et renouvelle le souhait de les accueillir à l'étage du bureau existant.

M. le Président demande au conseil communautaire de délibérer sur le principe de mettre en place une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Cœur de Bastides pour une période de 5 ans à partir de janvier 2022.

M. le Président propose le passage au vote.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve le principe de mettre en place une convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Cœur de Bastides pour une période de 5 ans à partir de janvier 2022 à l'UNANIMITE.

Départ de Mme FIEREMANS et de M. DA SILVA.

3. Bâtiments - Point sur les conventions avec les communes

M. Yvon SETZE présente l'état des lieux en précisant qu'à ce jour, 3 communes ont été rencontrées : Monflanquin, Cancon et Villeréal. Il rappelle également que pour exercer ses compétences la CCBHAP utilise 42 bâtiments. L'occupation de ces bâtiments pour des raisons de légalité, d'assurance et de bon entretien doit nécessairement faire l'objet d'un cadre légal.

Il précise ensuite, qu'il est nécessaire avant toute occupation d'un bâtiment communal que la communauté de communes soit utilisatrice, locataire ou propriétaire… Elle ne peut en aucun cas utiliser un bâtiment sans que ce soit justifié par un cadre juridique. Pourtant depuis la création de la collectivité, rares sont les bâtiments pour lesquels on a fixé un cadre légal défini. Ce travail a été jugé non prioritaire et repoussé d'année en année. Aussi des désaccords concernant certains bâtiments ont bloqué net l'avancée de ce travail.

Il conclut à une situation d'urgence : nous sommes dans l'illégalité dans l'utilisation de la majorité de nos bâtiments, ils s'abiment sans que l'on sache qui est responsable de l'entretien ou ce qu'ils vont devenir.
Nos occupations s'accumulent et le travail qui aurait dû être effectué progressivement est désormais colossal. Bien entendu chaque convention passée avec une commune nécessite des discussions et un cadre spécifique. Il s'agit d'un travail très chronophage et la communauté de communes dispose de peu de moyens humains pour résoudre cette situation.
Pourtant avant d'engager toute démarche de rénovation ou de construction, nous nous devons de régler cette situation :

- même si cela représente des coûts supplémentaires pour la collectivité
- même si nous allons devoir outrepasser des désaccords sur certains bâtiments.

Il rappelle ensuite le travail colossal à accomplir et des moyens limités de la CCBHAP. Il présente ensuite les différentes solutions.

Il précise également que le service juridique ne peut pas tout faire, et qu'il est nécessaire que tout le monde se positionne afin que chacun puisse se satisfaire dans les conventions. Il rappelle ensuite que l'ensemble des bâtiments a été audité d'un point de vue énergétique par le CAUE 47 et que les demandes de subvention sont en cours. Il présente ensuite l'ensemble des statuts des bâtiments et des occupations.

M. Jean-Jacques CAMINADE demande si 5 ans sont nécessaires pour régler ce problème. Il propose de faire appel à un cabinet extérieur. Il interroge ensuite sur l'avancée des acquisitions notamment concernant la MSP de Monflanquin.

M. le Président précise qu'un prix sera proposé suite au conseil municipal ayant lieu dans les jours à venir.

M. Jean-Jacques CAMINADE fait le parallèle avec la construction de la MSP de Villeréal où la commune a acheté le terrain 30 000 € avant de le rétrocéder à 1 € à la CCBHAP.

M. le Président précise que la commune n'a pas encore voté et que le montant est sujet à discussion.

M. Jean-Jacques CAMINADE revient sur l'intervention d'un cabinet extérieur afin qu'aucun des acteurs ne soit juge et partie.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET rappelle que l'ensemble des communes joue le jeu de l'intercommunalité notamment les bourgs centres. Elle rappelle ensuite que de la même manière que les autres communes elle reviendra vers la CCBHAP après délibération.

M. Jean-Jacques CAMINADE interroge ensuite sur le statut de médiathèque de Cancon en A.O.T. alors que celle de Monflanquin est en M.A.D., il demande que soient précisées les différentes utilisations.

Mme Elisabeth PICHARD précise qu'il y a des occupations ponctuelles notamment Maison France Service à la médiathèque de Cancon.

M. Jean-Jacques CAMINADE met en avant les disparités et les coûts engendrés par cette différence et renouvelle sa demande que les raisons de celle-ci lui soient explicitées.

Mme Marianick NICAUD rappelle que les décisions sont prises avec les élus et services communaux et M. SETZE et précise que le passage de MAD à AOT est récent et fait suite à l'installation de MFS.

M. Jean-Jacques CAMINADE regrette que dans ce tableau les OT n'apparaissent pas, notamment concernant son installation dans d'autres bâtiments ou encore les rumeurs sur l'installation des bureaux de l'OT dans l'ancien Trésor Public de Monflanquin.

Mme Nathalie FOUNAUD VEYSSET précise qu'il s'agit de « on dit » et que cela doit faire l'objet d'une réflexion globale.

M. Jean-Jacques CAMINADE revient sur sa proposition de faire intervenir un bureau extérieur pour alléger les agents et permettre d'avoir un regard extérieur.

M. Glenn VIOLLET précise que cette solution a d'ores et déjà envisagée mais que cela semble compliqué au vu du nombre de coactivités et mutualisation d'équipements conséquent. Cela présente le risque d'être extrêmement chronophage pour réexpliquer l'ensemble des spécificités. Concernant les locaux de l'OT, il ajoute que rien n'a été acté pour le moment et qu'il faudra répondre aux demandes de l'office de tourisme.

M. Jean Jacques CAMINADE propose alors que ce travail soit réalisé en commission avec des élus.

M. le Président prend note de cette proposition.

4. Bâtiments – Mise à disposition ALSH Monflanquin (délibération n°2021-93BIS)

M. le Président rappelle que la compétence Petite Enfance / Enfance / Jeunesse relève de la CCBHAP et qu'à ce titre, les services de la CCBHAP utilisent un local dédié, l'ALSH, appartenant à la commune de Monflanquin.

Il précise que ce bien étant affecté à l'usage unique de la CCBHAP, il doit être mis à disposition de la CCBHAP.

M. le Président indique que la rédaction du procès-verbal de mise à disposition aurait dû intervenir en 2012, date à laquelle la Communauté de Communes de Bastide et Châteaux en Guyenne (un des EPCI fusionnés en 2013 pour créer la CCBHAP) a réalisé la rénovation complète du bâtiment qui est inscrit comme suit à l'actif communautaire :

N° d'inventaire du bien : 983/18/2012 (compte 21318)

Valeur brute comptable du bien (au 31/12/2020) : 440 207,54 €

Valeur nette comptable du bien (au 31/12/2020) : 286 134,88 €

Le Président donne les informations relatives au bien, il rappelle que la CCBHAP est soumise aux règles de l'amortissement comptable à la différence de la commune de Monflanquin.

Il indique que, pour procéder à l'intégration du bien communal dans l'actif communautaire, il est souhaitable de tenir compte d'un amortissement théorique.

Il explique que ce bien est depuis le 19/09/1961 dans l'actif communal et que par conséquent, si la commune avait dû procéder à son amortissement sur 20 ans, celui-ci serait déjà terminé.

En conséquence, la valeur nette comptable à intégrer est de 0 €.

Proposition :

- Accepter la mise à disposition de l'ASLH de Monflanquin répertoriée sous le numéro d'inventaire 51 à l'actif communal ;
- Intégrer ce bien à l'actif de la CCBHAP au compte 21738 sous le numéro d'inventaire 983/18/2012 pour une valeur brute comptable de 128 310,98 € et une valeur nette comptable de 0 € ;
- Modifier l'imputation comptable du bien 983/18/2012 comme suit : compte 21738 ;
- Autoriser la Vice-Présidente à signer le PV de mise à disposition correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire accepte la mise la mise à disposition de l'ASLH de Monflanquin, intègre ce bien à l'actif de la CCBHAP au compte 21738, modifie son imputation comptable et autorise la Vice-Présidente à signer le PV de mise à disposition correspondant, à l'UNANIMITE.

5. Petite Enfance / Enfance - Construction d'un bâtiment Petite enfance / Enfance à Cancon (délibération n°2021-94)

Sur la commune de Cancon, il existe actuellement :

- 1 Etablissement d'accueil de Jeunes Enfants (EAJE) de 20 places
- 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'une capacité d'accueil de 60 enfants.

Ces locaux ne répondent plus aux besoins de ce type de structure d'accueil. Fréquemment, des dysfonctionnements sont constatés et un positionnement excentré ne permettant pas aux enfants d'être en lien direct avec les autres services.

Depuis le PLUi approuvé en 2014, la Commune de Cancon et la CCBHAP avaient souhaité inscrire un emplacement réservé sur une parcelle située au cœur du bourg à proximité des équipements publics : écoles. Il avait pour objectif de permettre le regroupement de toutes les structures liées à l'enfance/jeunesse. Il présente une surface d'environ 5 500m².

Cette parcelle fait partie d'un terrain attenant à une maison qui est en cours de vente. La commune souhaite ainsi acquérir environ 1000m² pour la construction d'une cuisine centrale et la CCBHAP 4500 m² pour le regroupement de sa crèche et de son ALSH, projet global inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la communauté présenté à l'occasion du vote du budget en avril 2021.
La commune et la CCBHAP ont présenté aux propriétaires l'estimation des domaines. Un accord a pu être trouvé pour une acquisition à hauteur de 41 800 € soit environ 34 200 € pour la CCBHAP et 7 600 € pour la commune.

La volonté des deux collectivités est de s'adjoindre la même maitrise d'œuvre pour imaginer un projet cohérent dans son unité architecturale et produire une étude de faisabilité. Cette procédure pourrait se traduire par un groupement de commande. Les modalités du concours de maitrise d'œuvre seront développées lors d'un prochain conseil communautaire.

Le projet de la CCBHAP consiste en la construction d'un bâtiment rassemblant la crèche, l'accueil de loisirs et un bureau pour le Relais Petite Enfance/Guichet unique.

La capacité d'accueil de la crèche serait augmentée de 2 places (soit 22 places). L'augmentation de la capacité d'accueil dans les structures Petite Enfance du territoire bénéficie de subventions supplémentaires et correspond à la demande actuelle qui est en augmentation. Actuellement, la construction de bâtiment dédié à la petite enfance / enfance bénéficie d'un taux de subvention important de la CAF (maximum 50 %). D'autres financements seront sollicités (DETR, Département, …)
Ce projet s'insère dans le projet global de revitalisation du centre-bourg de Cancon et du réaménagement des abords de l'école.

M. le Président ajoute que M. le sous-préfet est d'ores et déjà informé du projet et du dépôt de dossier de DETR.

M . le Président rappelle la proposition :

- Autoriser le Président à mener à bien les démarches en vue de l'acquisition de l'emplacement réservé de la parcelle AB 378 ;
- Décider de mener une étude de faisabilité pour la construction d'un pôle petite enfance/enfance à Cancon, recourir dans ce cadre à un groupement de commande avec la commune de Cancon et autoriser le Président à préparer ce groupement en vue d'une validation ultérieure ;
- Valider l'augmentation de la capacité d'accueil de l'EAJE de Cancon (22 places) ;
- Autoriser le Président à signer des demandes de subventions aux différents partenaires ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à cette délibération.

Mme Christine GONZATO-ROQUES souligne la nécessité de ce nouvel ensemble lié à l'enfance. Au vu de l'augmentation des possibilités d'accueil de la crèche, et à la pression ressentie en ce moment sur les services de petite-enfance, elle interroge les services sur l'existence d'un schéma d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse.

M. le Président abonde sur ce ressenti et passe la parole à M. Matthieu ALBINET.

M. Matthieu ALBINET précise que le guichet unique est un atout dans l'analyse de la situation actuelle. Il permet de synthétiser les demandes d'accueil tant dans les structures collectives qu'individuelles. Il précise qu'effectivement une pression est aujourd'hui existante sur les moyens de garde liés à la petite enfance tant dans les structures collectifs qu'individuelles. Il précise que la CAF a alerté les services sur ce point, notamment au vu du taux de nombre de places qui étaient jusque-là très bon et qui est aujourd'hui en baisse. Il rappelle ensuite la commission projet éducatif qui se réunira le 25 octobre et fera un point d'étape suite à la rencontre des partenaires éducatifs et définira des axes éducatifs prioritaires.

Mme Christine GONZATO-ROQUES abonde dans le sens de M. ALBINET en rappelant que la politique liée à l'enfance et la petite-enfance ne se limite pas à une politique du nombre de places.

Mme Elisabeth PICHARD rappelle que la définition d'une politique enfance-jeunesse est d'ores et déjà amorcée dans la commission projet éducatif.

M. Marcel CALMETTE se réjouit du nombre d'enfants et met en garde sur la question des études prospectives qui à l'époque de la micro-crèche de Salles avaient conclu à la non nécessité de ce service alors que cet équipement est aujourd'hui complet.

Mme Carole ROIRE, fait un retour sur l'intervention de Mme Laure CAMBON et met en avant une baisse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire.

M. le Président précise également qu'environ 10 assistantes maternelles ont cessé leur activité suite à la période COVID et que ce sujet présente un nouvel enjeu.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire autorise le Président à mener à bien les démarches en vue de l'acquisition de l'emplacement réservé, décide de mener une étude de faisabilité sur la construction d'un pôle petite enfance/enfance dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Cancon, autorise M. le Président à préparer ce groupement en vue d'une validation ultérieure, valide la capacité d'accueil de l'EAJE à 22 places, autorise M. le Président à signer les demandes de subventions aux différents partenaires à l'UNANIMITE.

6. Jeunesse : facturation des journées réservées non présents / ALSH Ado (délibération n°2021-95)

Mme Elisabeth PICHARD précise que les structures ont un nombre de places définies, et que ces problèmes se posent lorsqu'il y a des refus de recevoir les adolescents et que d'autres ne se présentent pas.

Afin de responsabiliser famille et adolescent il est proposé qu'une journée non décommandée soit facturée.

M. le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une position financière liée au montant mais d'une position de principe.

M. le Président propose de facturer les familles pour les journées réservées et non décommandées :

- Sans justificatif : au plus tard 3 jours ouvrés avant le début de la journée concernée ;
- Pour maladie du jeune : au plus tard le jour concerné avant 9h, avec présentation d'un certificat médical dans les 24h suivant le début de la journée concernée.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve la facturation des journées réservées et non décommandées de l'ALSH Ado, à l'UNANIMITE.

7. ZA - Vente terrain à ROMAN Bois sur ZA Caillou (délibération n°2021-96)

M. Pierre SICAUD rappelle que les ventes de terrain à la ZA Caillou se font sur la base de 6 € HT le m2.

Il indique que la société ROMAN Bois souhaite acquérir la parcelle de 6 670 m2 faisant l'objet du lot n°1 du PA 047 324 20 B 0001 sur la commune de Villeréal. Cette parcelle est issue de la division parcellaire des parcelles C1196 et C1197.

Vu l'avis du Domaine en date du 08/07/2020 estimant à 5,85 € HT le prix du m2 des terrains à la ZA Caillou, avec marge d'appréciation ± 10%,

Monsieur le Président propose de vendre à la société ROMAN Bois la parcelle, objet du lot n°1 du PA 047 324 20 B 0001 sur la commune de Villeréal, d'une superficie de 6 670 m2 au prix de 40 020 € HT.

Proposition :

- Approuver le projet de vente de la parcelle objet du lot n°1 du PA 047 324 20 B 0001 sur la commune de Villeréal, appartenant à la CCBHAP, pour un montant de 6 € HT le m2 à la société ROMAN Bois ;
- Décider que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout acte afférant à cette décision.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve le projet de vente de la parcelle objet du lot n°1 du PA 047 324 20 B0001, et décide que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur à l'UNANIMITE.

8. CAO – MAPA – Election d'un nouveau membre (délibération n°2021-97)

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Bernard CAMPAS.

Il rappelle la composition de la Commission d'Appels d'Offres :

Titulaires	Suppléants
Françoise LABORDE	Patrick LANDAS
Jean-Jacques CAMINADE	Nathalie FOUNAUD-VEYSSET
Max LEMARCHAND	Jean-Paul DESTIEU
	Guy POUEYMIDANETTE
Henri MATTANA	Gilbert SERRES

La proposition est la suivante : M. Jean-Marie GARY suppléant et M. Gilbert SERRES titulaire.

Après vote, le Conseil Communautaire prend acte de la composition suivante pour la Commission d'Appels d'Offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Françoise LABORDE	Patrick LANDAS
Jean-Jacques CAMINADE	Nathalie FOUNAUD-VEYSSET
Max LEMARCHAND	Jean-Paul DESTIEU
Henri MATTANA	Guy POUEYMIDANETTE
Gilbert SERRES	Jean-Marie GARY

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que la Commission MAPA est composée des membres de la CAO et présidée par la personne habilitée à signer les marchés publics.

9. Finances – DM n°1 Budget général – Prêt véhicules voirie / Bâtiment ALSH EAJE Cancon (délibération n°2021-98)

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures et virements de crédits pour :

- le prêt Véhicules voirie :

La 1ère échéance de ce prêt conclu en juillet 2021 est en octobre 2021.
Virement de 6 230 € de l'article 65888 (réserve) vers l'article 1641 (fonction 822) pour 5 990 € et l'article 66111 (fonction 822) pour 240 € ;

- l'opération Bâtiment ALSH EAJE Cancon :

(Sous réserve que le conseil communautaire ait décidé d'engager l'achat du terrain)
Il s'agit de créer l'opération et d'ouvrir des crédits pour l'achat du terrain et les frais annexes (notaire,).
Création d'une opération n°42 Bâtiment Petite Enfance / Enfance / Jeunesse Cancon et virement de 40 000 € de l'article 65888 (réserve) vers les articles de dépenses d'investissement (article 2111 – 38 000 € et article 2313 – 2 000 €).

Il propose la Décision Modificative suivante :
Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 65888 – Fonction 020	- 46 230		
Article 66111 – Fonction 822	+ 240		
Article 023	+ 45 990		
Total	-	Total	-

10.

11. Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 1641 – Fonction 822	+ 5 990		
Opération n°42 Bâtiment Petite enfance / Enfance / Jeunesse Cancon Article 2111 – Fonction 421 Article 2111 – Fonction 64 Article 2313 – Fonction 421 Article 2313 – Fonction 64	 + 19 000 + 19 000 + 1 000 + 1 000	Article 021	+ 45 990
Total	+ 45 990	Total	+ 45 990

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative DM n°1, du budget général, à l'UNANIMITE.

10. Finances – DM n°1 Budget annexe Service Voirie (délibération n°2021-99)

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir une augmentation des crédits prévus aux opérations pour compte de tiers, des devis ayant été validés depuis le vote du budget.

Il propose l'ouverture des crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Article 6287 : + 25 000 €	Article 701 : + 25 000 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Article 4581 : + 85 540 €	Article 4582 : + 85 540 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire approuve la décision modificative DM n°1, du budget annexe Voirie, à l'UNANIMITE.

11. Urbanisme – Constitution du Comité de Pilotage PIG (délibération n°2021-100)

M. Jean-Marie GARY rappelle les récents bouleversements sur la compétence Aménagement du Territoire et le lancement à venir du PIG qui nécessitera la création d'un comité de pilotage.

M. Jean-Marie GARY propose que les candidats soient répartis géographiquement à l'exception des grandes communes.

Pour le secteur de CANCON :
Brigitte PAYERAS
Isabelle ANDRAC
Marie Christine BICHE

Pour le secteur de CASTILLONNES :
Frédéric PERLETTI
Jean-Pierre TESTUT
Jean-Pierre DAUTA

Pour le secteur de VILLEREAL :
Viviane CHABRONNERIE
Jocelyne COLLIANDRE
Jean-Paul PAPE

Pour le secteur de MONFLANQUIN :
Adrien TEYSSEDOU
Françoise LABORDE
Janik CAZETTE

M. le Président propose donc de passer au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire approuve la composition suivante pour le Comité de Pilotage du Programme d'Intérêt Général : Mme Brigitte PAYERAS, Mme Isabelle ANDRAC, Mme Marie-Christine BICHE, M. Frédéric PERLETTI, M. Jean-Pierre TESTUT, M. Jean-Pierre DAUTA, Mme Viviane CHABRONNERIE, Mme Jocelyne COLLIANDRE, M. Jean-Paul PAPE, M. Adrien TEYSSEDOU, Mme Françoise LABORDE et M. Janik CAZETTE.

12. Décisions prises sur délégations

a) M. le Président présente la liste des DIA qui n'ont pas fait l'objet de préemption.

Il met en avant la dynamique importante qui se maintient depuis quelques mois.

M. Adrien TEYSSEDOU précise qu'il serait intéressant, notamment dans le cadre de la politique de petite-enfance de connaitre la tranche d'âge des acheteurs.

(Voir en annexe)

b) Finances

Marché	Service	Date décision	Attributaire	Montant
Emprunt voirie	Voirie	16/07/2021	Caisse d'Epargne	195 000 €au taux de 0,48 % pour 8 ans
Travaux ZA	Economie et budget annexe ZA	19/08/2021	Sauvanet TP	DQE à 321 031,19 € TTC
Contrôle aires jeux et équipements sportifs	multisites	23/07/2021	Sportest	Tarifs en Bordereau de prix unitaire (consultable au pôle administratif)

13. Questions diverses

M. le Président revient sur la modification du nombre de délégués au Syndicat de la Vallée du Tolzac notamment afin de leur permettre d'obtenir le quorum lors des comités syndicaux.

M. Glenn VIOLLET complète en précisant que suite aux modifications des montants d'adhésion, des déséquilibres ont été mis en avant. Une réduction du nombre de délégués va donc être proposée afin de permettre au syndicat d'avancer sur ses dossiers.

M. Pierre SICAUD partage la bonne nouvelle annoncée par M. Mathieu FLANDROIS de la mairie de MONTAUT sur l'accueil des championnats de France de course d'endurance équestre les 5, 6 e 7 Août.

M. Auguste FLORIO rappelle la tenue d'un ciné débat concernant le thème « Vieillir ensemble : ça se discute » ayant lieu le Jeudi 30 Septembre à Monflanquin.

Mme Christine GONZATO ROQUES précise qu'il s'agit de la première étape d'un cycle mis en place par la conférence des financeurs de lutte contre la perte d'autonomie du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET complète en précisant qu'il est important d'en parler à chacun.

M. Jean-Pierre TESTUT informe ensuite le conseil communautaire sur la fuite de gaz ayant eu lieu dans la journée à la salle des sports de Cahuzac et des risques encourus. Il met en avant des actions nécessaires afin de prévenir de ce genre de danger.

M. Jérôme ROSO précise que l'ensemble des plans ont été transmis à l'entreprise qui réalise les travaux et qui a sous-traité sans transmettre les informations. Il complète en annonçant que la cuve sera clôturée mais que d'un point de vue général, c'est à l'entreprise qui réalise les travaux d'être vigilante et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour éviter les risques.

M. Adrien TEYSSEDOU fait ensuite part au conseil communautaire de problème de débordement dans les PAV à Gavaudun.

Mme Maryse AUROUX précise qu'à l'heure actuelle, on constate une stabilisation des tonnages et que les collectes ont été réglées selon les fréquences de remplissage. Elle précise également que l'été c'est plutôt bien passé, très peu d'incidents ont été remontés par les élus au service.

M. Adrien TEYSSEDOU précise qu'il s'agit également de problématiques d'incivilités.

M. le Président lui propose de prendre contact avec les services dans ce cas-là.

M. Gilbert SERRES met en avant la difficulté des communes à être équipée en panneaux de signalisation dans le cas d'intempéries.

M. Jérôme ROSO précise qu'il va transmettre aux mairies une proposition de consultation commune aux 43 pour que celles-ci puissent s'équiper.

Mme Agnès COUDERC informe ensuite l'assemblée de son besoin à venir concernant le secrétariat de mairie de sa commune pour 8h par semaine.

Mme Carole ROIRE interroge ensuite l'assemblée sur l'avancée de la MSP de Castillonnès.

Mme Agnès COUDERC précise que les travaux devraient commencer en fin d'année.

M. Glenn VIOLLET précise que le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de relecture par les services de la CCBHAP.

M. Pierre SICAUD revient ensuite sur l'historique de la construction de la MSP et les enjeux liés à la santé sur le territoire.

Mme Elisabeth PICHARD complète en précisant que l'assemblée générale de Santé 4 aura le jeudi 14 octobre. Elle rappelle également l'arrivée du Dr. PEREZ à Cancon.

M. le Président précise ensuite que le prochain conseil communautaire aura lieu le 9 Novembre 2021 avant de clôturer la séance.

Fin du conseil communautaire à 22h37.

La secrétaire de séance,

Agnès COUDERC.

Le Président,

Auguste FLORIO.